

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 26 - 2017 portant sur une demande de crédit de CHF 90'120.— pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil Intercommunal,

La commission composée de :

Mme Laurence Bermejo Dubois, Rolle

Mme Christine Girod, Gland

M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois

M. Eric Burkhard, Grens

M. André Cattin, Nyon

S'est réunie le vendredi 27 octobre 2017 dans les locaux du Conseil régional à Nyon. Mme Bermejo et M. Cattin étaient excusés pour cette réunion.

La commission remercie M. Gérard Produit, représentant du Codir en charge du dossier, M. Patrick Freudiger et Mme Nathalie Raya-Etter pour leur disponibilité ainsi que les explications et informations apportées à la commission.

Situation

L'extension Musée du Léman est un projet important pour la région et le district de Nyon. En particulier, il est à relever l'intérêt régional majeur que représente ce préavis, le Musée du Léman étant le seul musée consacré au Lac Léman et à l'eau. A l'heure actuelle, le musée attire un large public et accueille 30'000 visiteurs par année. Sur les 96 musées que compte le canton de Vaud, le Musée du Léman se place au 14^{ème} rang en termes de fréquentation.

Le préavis 26-2017 s'inscrit dans le prolongement du préavis 56-2015, qui portait sur une demande crédit de CHF 60'000.— pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman, accepté par le Conseil régional en 2015. Le présent préavis traite de la phase 3, concernant le financement de la demande de crédit de CHF 90'120.—pour l'étude de projet. Ce montant représente le 20.8% de la part régionale, le 79.2% étant à la charge du cercle porteur, soit la commune de Nyon. Le montant total de la phase d'étude est devisé à CHF 1'119'860.—

Le projet

Le Musée du Léman est ancré dans l'histoire de notre région. Véritable garante de la préservation du patrimoine et de l'histoire, l'extension du Musée du Léman présente un caractère unique et concentre son offre sur trois volets : expositions, animations et compétences.

Cela représente une réelle augmentation de l'offre pour le public, qui pourra bénéficier d'un lieu unique traitant de la faune, de l'environnement et de la préservation de la nature. Les enjeux sont de nature scientifiques, conservation du patrimoine historique et l'hébergement des archives.

Le futur musée sera équipé de 2200 m² pour les expositions permanentes, 400 m² pour les expositions temporaires, 600 m² pour la halle des bateaux, un auditoire pour 200 personnes, 800 m² pour l'hébergement d'archives et un restaurant.

L'intérêt culturel, scientifique et historique de ce projet permet de prévoir 60'000 à 70'000 visiteurs par année.

Intégration du projet dans l'offre actuelle

Récemment, l'aquarium-vivarium Aquatis a ouvert ses portes à Epalinges. Ce parc d'attractions dédié à la vie aquatique est situé dans complexe architectural comprenant notamment un hôtel et un centre de conférence. Cet espace de loisirs n'entre pas en concurrence avec le projet du Musée du Léman.

A l'inverse, des synergies pourraient se dessiner avec le Zoo de la Garenne ou encore la maison de la Rivière à Tolochenaz.

Etapas du projet

Ce projet est en main du cercle porteur, le Conseil régional est un acteur parmi d'autres mais n'est pas porteur. La contribution demandée soutient une réalisation d'envergure prévue dans notre région, au bénéfice d'un large public. Dans ce sens, la commission encourage et soutient la participation du Conseil régional dans la phase 3. Le PPA est actuellement en cours.

Au moment de la réalisation, planifiée de manière optimiste aux environs de 2020, il est possible qu'un préavis soit présenté au Conseil intercommunal, dont la teneur en termes financiers est estimée à environ 2'750'000 CHF.

Pour rappel, le coût total de la réalisation estimé à 42 millions, se répartit comme suit :

17 millions à charge du porteur du projet, 21 millions de rentrées estimées de fonds tiers et 2'750'000 CHF à charge régionale.

Ce montant figure au plan des investissements du Conseil Régional et représente une charge théoriquement supportable. Néanmoins, il s'agit de chiffres non définitifs, et un effort important doit être porté sur la recherche de fonds et l'implication de tiers.

Le projet de réalisation sera signé uniquement lors de l'assurance du projet et de son financement et l'implication financière des communes interviendrait probablement en 2021 – 2022.

Délibérations de la commission

La commission relève que le projet d'extension du Musée du Léman s'inscrit dans la politique du développement touristique de la région. Son ancrage historique fort, constitue un point de départ important.

Il est également une référence au plan scientifique traitant de la faune, de la flore et de l'environnement ainsi que, de manière plus ludique, des sports et loisirs de nature qui sont des sujets porteurs. A cet égard, une partie de la commission pense qu'une réflexion concernant d'éventuelles offres et expériences faisant le lien direct entre le Musée et le lac méritent d'être menées et dans l'intérêt des visiteurs et pour le Musée du Léman.

La commission considère le Musée du Léman comme un centre de compétences au cœur de l'enjeu de la préservation de la nature par une approche scientifique, avec pour mission la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine et d'archives exceptionnels.

Projet ambitieux, cohérent avec les enseignements scolaires, le projet d'extension prévoit une dotation en termes d'accueil et d'ouverture au public à la hauteur des ambitions qu'il se fixe, capable d'accueillir entre 60'000 et 70'00 visiteurs annuellement.

Décision

Convaincue de l'importance régionale que représente la suite de ce projet pour notre district et le caractère unique de son offre, la commission recommande au Conseil intercommunal du Conseil Régional d'accepter les conclusions du préavis 26-2017 et d'accorder le montant de CHF 90'120.— pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman.

Fait à Gland le 19 novembre 2017

Pour la commission ad hoc :

Christine Girod, Gland

Roberto Dota, Chavannes des Bois

Burkhard, Grens